

**Communauté de communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 16 JUIN 2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 49
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace culturel Le Roëlan à ERDEVEN.

**Étaient présents :** Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Hélène CODA POIREY à Dominique RIGUIDEL, Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Marie DUBOIS à Claire MASSON, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Guy HERCEND à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Sylvie OLLIVIER à Diane HINGRAY.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Julien BASTIDE, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Pierrick KERGOSIEN, Benoit LE ROL, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC067	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Dominique RIGUIDEL, secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC068	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC069	Election du 11ème Vice-président	DECIDE : - que le nouveau Vice-président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ; - de proclamer élu le Vice-président suivant, qui est installé immédiatement dans ses fonctions : - M. Hervé CAGNARD, onzième Vice-président (48 voix) ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC070	Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein de la	DECIDE : - de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ;	Délibération adoptée à l'unanimité

	<b>Commission de suivi de l'Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de désigner M. Hervé CAGNARD en tant que membre suppléant de la Communauté de communes pour siéger au sein de la Commission de suivi de l'Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	
<b>2023DC071</b>	<b>Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein de la Société Publique Locale (SPL) Tourisme Auray Carnac Quiberon Tourisme</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ;</li> <li>- de désigner M. Claude JARNO en tant que représentant de la Communauté de communes pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme ;</li> <li>- d'autoriser ce représentant à accepter des fonctions au sein de la SPL en sus de sa qualité de représentant au Conseil d'administration ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC072</b>	<b>Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Club Décentralisation et Habitat</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ;</li> <li>- de désigner M. Hervé CAGNARD en tant que représentant suppléant de la Communauté de communes pour siéger au sein de de l'association Club décentralisation et habitat ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC073</b>	<b>Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du syndicat Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auray (PETR)</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ;</li> <li>- de désigner M. Hervé CAGNARD en tant que représentant titulaire de la Communauté de communes pour siéger au sein du Comité syndical du PETR du Pays d'Auray ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC074</b>	<b>Désignation au sein de l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ;</li> <li>- de désigner M. Hervé CAGNARD en tant que membre suppléant de la Communauté de communes pour siéger au sein de l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC075</b>	<b>Désignation d'un membre au sein de la commission thématique Aménagement</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'intégrer le 11ème Vice-président élu ci-avant à la Commission Aménagement ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

2023DC076	<b>Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du syndicat mixte de la Ria d'Étel (SMRE)</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection des délégués ;</li> <li>- de désigner le représentant suivant de la Communauté de communes pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de la Ria d'Étel :</li> <li>• Titulaire : Mme Anne-Hélène LAMER, Conseillère municipale de la Commune d'Étel ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC077	<b>Convention de partenariat avec la Région Bretagne sur les politiques de développement économique 2023 - 2028</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économique ;</li> <li>- d'approuver le dispositif Pass Commerce et artisanat et sa mise en œuvre à partir du 1er juillet 2023 ;</li> <li>- d'approuver les périmètres d'éligibilité au dispositif Pass Commerce et Artisanat (porté par la Région Bretagne et Auray Quiberon Terre Atlantique), correspondant aux périmètres de centralité commerciale des communes, annexés à la présente délibération. Ces périmètres pourront être modifiés en fonction de l'évolution des périmètres définis au sein des Plans Locaux d'Urbanisme ;</li> <li>- d'approuver le dispositif d'aide à l'installation en agriculture ;</li> <li>- d'approuver le dispositif d'aide à l'installation pour les activités conchylicoles ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économique, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC078	<b>Parc d'activités de Mané Lenn à Crac'h Fixation du prix de vente de la parcelle cadastrée YA 126</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer le prix de vente de la parcelle YA 126 au prix de 500 € ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC079	<b>Parc d'activités de Pen er Pont sur la Commune de Ploemel Fixation du prix de vente des parcelles cadastrées C1127 et C1129</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer le prix de vente des parcelles cadastrées C 1127 et C 1129 à 17 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 18 445 € HT ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

**Étaient présents :** Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Julien BASTIDE à Nathalie GUEMY, Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Hélène CODA POIREY à Dominique RIGUIDEL, Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Marie DUBOIS à Claire MASSON, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Guy HERCEND à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Sylvie OLLIVIER à Diane HINGRAY.

**Absents excusés** : Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Pierrick KERGOSENIEN, Benoit LE ROL, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC080	<b>Projet d'aménagement du Parc d'activités de BREVENTEC - Engagement de Contribution proposé par Morbihan Energies, pour l'extension du réseau collectif d'électricité</b>	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'Engagement de Contribution prévisionnelle pour l'extension du réseau électrique proposé par Morbihan Energies, dans le cadre du projet d'aménagement du Parc d'activités de Bréventec ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à la réalisation de cette opération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC081	<b>Mise à jour du schéma cyclable communautaire</b>	DECIDE : - d'approuver le schéma cyclable communautaire modifié tel qu'il figure en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC082	<b>Actualisation des tarifs d'Alré'O</b>	DECIDE : - d'adopter les évolutions de la grille tarifaire du Centre aquatique entérinée par la délibération n°2018DC/052 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2018 comme expliqué ci-dessus ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC083	<b>Avis relatif au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2023-2029</b>	DECIDE : - d'émettre un avis favorable aux propositions du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des Gens du voyage 2023-2029, joint en annexe, pour le territoire de la Communauté de communes ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Ronan LE DELEZIR étant sorti.</i>
2023DC084	<b>Modification du règlement intérieur des aires de grand passage des Gens du Voyage de la Communauté de communes</b>	DECIDE : - d'adopter le règlement intérieur modifié des aires d'accueil des Gens du voyage, dites aires de grand passage joint en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Ronan LE DELEZIR et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2023DC085	<b>Conditions générales de vente Détour d'Art</b>	DECIDE : - d'approuver les conditions générales de vente de l'opération « Détour d'Art » ci-annexées ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Ronan LE DELEZIR, M. Philippe LE FUR et</i>

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>M. Franck VALLEIN étant sorti.</i>
2023DC086	<b>Multi-accueil "Les Coccinelles" sis à Sainte-Anne d'Auray - avenant n°1 au contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places</b>	DECIDE : - d'adopter l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « Les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, joint à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>
2023DC087	<b>Multi-accueil "Les Grains de Sable" sis à Erdeven - avenant n°1 au contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places</b>	DECIDE : - d'adopter l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places « Les Grains de sable » sis à Erdeven, joint à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>
2023DC088	<b>Multi-accueil "TY HEOL" sis à Saint-Philibert - avenant n°1 au contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places</b>	DECIDE : - d'adopter l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places « TY HEOL » sis à Saint-Philibert, joint à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>

**Etaient présents** : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Julien BASTIDE à Nathalie GUEMY, Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Hélène CODA POIREY à Dominique RIGUIDEL, Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Guy HERCEND à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Sylvie OLLIVIER à Diane HINGRAY.

**Absents excusés** : Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Benoit LE ROL, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 39	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC089	<b>Plan d'actions en faveur des économies d'eau dispositif d'aide à l'acquisition de</b>	DECIDE : - d'approuver le dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie selon les critères et les modalités de subvention définis	<i>Délibération adoptée à l'unanimité (2 Abstentions : Valérie DIARD-MARTIN et François POMMOIS)</i>

	<b>récupérateurs d'eau de pluie</b>	et déclinés dans l'annexe jointe à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
<b>2023DC090</b>	<b>Pôle d'Echanges Multimodal - Avenant n°1 à la convention définissant le financement de la phase réalisation des travaux concernant la construction du nouveau bâtiment voyageurs et la mise à disposition d'espaces dans l'ancien bâtiment voyageurs</b>	DECIDE : - d'adopter l'avenant n°1 à la convention n°10 définissant le financement des phases Travaux/VISA/DET/AOR concernant la construction du nouveau bâtiment voyageurs et la mise à disposition d'espaces dans l'ancien bâtiment voyageurs, en date du 9 avril 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Jean-Luc LE TALLEC étant sorti.</i>
<b>2023DC091</b>	<b>Désignation des représentants d'Auray Quiberon Terre Atlantique au sein du comité de programmation LEADER</b>	DECIDE : - de désigner les 2 membres titulaires suivants : • Hervé CAGNARD • Katia BONNEC ainsi que les 2 membres suppléants suivants : • Sophie LE MOULINIER • Julien BASTIDE comme représentants la Communauté de communes, au sein du Comité de programmation LEADER ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>M. Philippe KERZERHO et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
<b>2023DC092</b>	<b>Rapport annuel d'activités 2022 du délégataire (RAD) de l'Office de Tourisme Intercommunal</b>	DECIDE : - de prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Société Publique Locale Auray Quiberon Carnac Tourisme, conformément au contrat de délégation de service public en date du 8 décembre 2018 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC093</b>	<b>Attribution de fonds de concours au profit de la Commune de Hoëdic</b>	DECIDE : - d'approuver l'attribution de deux fonds de concours à la Commune de Hoëdic : • d'un montant de 17 250 € pour le projet d'acquisition d'un engin de transport de matériel, • d'un montant de 8 685 € pour des travaux de restauration des murets bordant les prairies communales ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
<b>2023DC094</b>	<b>Approbation du règlement des fonds de concours 2023-2026</b>	DECIDE : - d'approuver le règlement des fonds de concours annexé à la présente délibération, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de versement, pour la période 2023-2026 et ce à compter du 1er juillet 2023 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

2023DC095	Entrée de la Communauté de communes au capital de la SCIC SAS "L'ARGONAUTE et CO" et désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la société	DECIDE : - d'entrer au capital de la SCIC SAS « L'ARGONAUTE & CO » à hauteur de 50 parts d'un montant de 60 € chacune, soit un total de 3 000 € ; - de désigner M. Philippe LE RAY, Président, comme représentant de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée générale ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité  <i>M. Pascal LE CALVE, M. Olivier LEPICK et François POMMOIS étant sortis.</i>
2023DC096	Mise à jour du tableau des emplois	DECIDE : - à compter du 1er juillet 2023, d'adopter ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs selon l'annexe jointe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité  <i>Mme Stéphanie DOYEN, M. Roland GASTINE, M. Pascal LE CALVE, M. Olivier LEPICK et François POMMOIS étant sortis.</i>
2023DC097	Modification des besoins en personnel saisonnier	DECIDE : - d'abroger, à compter du 1er juillet 2023, la délibération n°2021DC/070 du Conseil communautaire du 11 juin 2021 ainsi que la délibération n°2022DC/078 du Conseil communautaire du 24 juin 2022 ; - d'adopter les créations d'emplois non permanents sus mentionnées ainsi que leurs modalités de recrutement afférentes afin de faire face à des accroissements saisonniers d'activités ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité  <i>Mme Stéphanie DOYEN, Mme Nathalie GUEMY, M. Pascal LE CALVE et François POMMOIS étant sortis.</i>

**Etaients présents :** Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Fabien LE PALLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** Julien BASTIDE à Nathalie GUEMY, Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Hélène CODA POIREY à Dominique RIGUIDEL, Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Bruno GOASMAT à Dominique DE WIT, Guy HERCEND à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN à Marie DUBOIS, Lénack LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN, Sylvie OLLIVIER à Diane HINGRAY.

**Absents excusés :** Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Benoit LE ROL, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote								
2023DC098	<b>Fixation du tarif locatif des logements mis à disposition au sein de l'AFPA d'Auray (site de Brec'h) - été 2023</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer le tarif pour les saisonniers d'AQTA à 290 €/mois par personne et par chambre occupée ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>  <i>Mme Stéphanie DOYEN, M. Pascal LE CALVE et François POMMOIS étant sortis.</i></p>								
2023DC099	<b>Modification du forfait mobilités durables</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'abroger partiellement la délibération n°2022DC/076 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2022 en ce qu'elle approuve la disposition concernant la modulation du montant du forfait et du nombre minimal de jours à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• agent recruté en cours de l'année,</li> <li>• agent radié des cadres au cours de l'année,</li> <li>• agent placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année (détachement, disponibilité...);</li> </ul> </li> <li>- de conserver la modulation selon la quotité de temps de travail de l'agent (temps partiel, temps non complet) ;</li> <li>- de conserver les modalités de gestion administrative consistant à la transmission d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de ce mode de transport avant chaque 31 décembre de l'année au titre de laquelle sera versé le forfait ;</li> <li>- de conserver la faculté de contrôle de l'employeur sur le recours au covoiturage ou du vélo par tout document qu'il jugera utile, tel que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un relevé de facture (pour le passager) ou de paiement (pour le conducteur) d'une plateforme de covoiturage, <ul style="list-style-type: none"> <li>• une attestation sur l'honneur de l'agent si le covoiturage a lieu en dehors des plateformes professionnelles,</li> <li>• une attestation issue du registre de preuve de covoiturage,</li> <li>• une facture d'achat, d'assurance, ou d'entretien du vélo ;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- d'approuver la modification du forfait mobilités durables avec effets rétroactifs, selon les conditions d'octroi définies ci-dessus et de fixer comme suit l'évolution du montant du forfait décliné dorénavant en plusieurs plafonds distincts :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">2022 (mise en œuvre du dispositif au 01/07/22 soit 6 mois)</td> <td colspan="2">A compter du 01/01/2023</td> </tr> <tr> <td style="width: 25%;">Nombre de jours d'utilisation du moyen de</td> <td style="width: 25%;">Plafond du montant</td> <td style="width: 25%;">Nombre de jours d'utilisation du moyen de</td> <td style="width: 25%;">Plafond du montant</td> </tr> </table>	2022 (mise en œuvre du dispositif au 01/07/22 soit 6 mois)		A compter du 01/01/2023		Nombre de jours d'utilisation du moyen de	Plafond du montant	Nombre de jours d'utilisation du moyen de	Plafond du montant	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Pascal LE CALVE, Jean-Luc LE TALLEC et François POMMOIS étant sortis.</i></p>
2022 (mise en œuvre du dispositif au 01/07/22 soit 6 mois)		A compter du 01/01/2023									
Nombre de jours d'utilisation du moyen de	Plafond du montant	Nombre de jours d'utilisation du moyen de	Plafond du montant								

		transport non polluant		transport non polluant		
		15 et 29 jours	50 €	30 et 59 jours	100 €	
		30 et 49 jours	100 €	60 et 99 jours	200 €	
		Au-delà de 50 jours	150 €	Au-delà de 100 jours	300 €	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>				
<b>2023DC100</b>	<b>Titres restaurant - Revalorisation de la valeur faciale et montant de la participation employeur</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adopter, à compter du 1er octobre 2023, les nouvelles conditions d'attribution des titres-restaurant telles que présentées ci-dessus ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>				<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Dominique DE WIT et M. François LE COTILLEC étant sortis.</i></p>
<b>2023DC101</b>	<b>Modification du régime des astreintes</b>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'abroger les délibérations du Conseil communautaire n°2014DC/49 du 21 février 2014 et n°2014DC/120 du 11 juillet 2014 et la décision du Président n°2020DP/257 susvisées et de fixer selon l'annexe jointe, les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, accomplies aussi bien par les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité ;</li> <li>- de faire évoluer ce régime d'indemnisation conformément à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</li> </ul>				<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. François LE COTILLEC étant sorti.</i></p>